



Pénal : avocat partie adverse devait me défendre dans cette même affaire! vice de forme ?

Par **BrownConny**, le **09/01/2021 à 22:31**

Bonjour,rnrnJ'avais consulté un avocat qui devait me défendre dans une affaire. Je lui avait confier l'intégralité de mon dossier : pièces importantes, puis le trouvant d'une lenteur surprenante dans des démarches anodines, j'ai décider de changer avant la comparution et avant quil devienne mon avocat officiel. J'ai donc payé ses honoraires à l'ultime entretien et j'ai recupéré mon dossier.rnrnA présent, je le retrouve avocat de la partie adverse! avec l'avantage pour lui de connaitre mes "cartes" (mon dossier).rnrnMa question est : y a-t'il vice de forme ?rnrnMerci de vos réponses.rnrnCordialement.

Par **Zénas Nomikos**, le **10/01/2021 à 10:53**

Bonjour,rnrnrnrnil ne s'agit pas d'un vice de forme mais de fond. Il s'agit d'un conflit d'intérêt.rnrnVous pouvez demander au juge la récusation de l'avocat adverse.

Par **Visiteur**, le **10/01/2021 à 16:35**

BonjourrnrnVous pourrez éventuellement demander une récusation, si cet avocat, dans l'exécution de son mandat, se sert, en violation du secret professionnel, des informations confidentielles obtenues dans l'accomplissement du premier mandat, que vous lui aviez

confié.